

Motion

(1505)

concernant l'accès pour les personnes à mobilité réduite au bâtiment de l'Hôtel de Ville

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- l'impossibilité d'accéder à la tribune du Grand Conseil ainsi qu'à sa salle pour les personnes à mobilité réduite ;
- la volonté exprimée du Conseil d'Etat dans son discours de Saint-Pierre d'améliorer l'intégration des personnes handicapées,

invite le Conseil d'Etat

à présenter une étude de faisabilité pour adapter le bâtiment de l'Hôtel de Ville afin de permettre aux personnes handicapées d'accéder à la tribune du public de la salle du Grand Conseil, ainsi qu'à sa salle.